

Fiche d'information : Problématique bancaire relative aux Suisses·ses de l'étranger

Situation actuelle : 13.05.2024

Résumé

Situation de départ

Pour les Suisses·ses de l'étranger, il est difficile, selon le pays ou la région de résidence :

- d'ouvrir un compte bancaire ;
- d'obtenir des conditions bancaires raisonnables ou comparables à celles des Suisses·ses en Suisse ;
- d'entretenir et conserver de bonnes relations bancaires.

Objectifs de l'OSE

L'OSE s'engage à ce que les Suisses·ses de l'étranger puissent bénéficier :

- d'un accès égal aux services bancaires suisses ;
- de services bancaires suisses à des tarifs raisonnables et sans dépôt minimum.

Mesures prises par l'OSE

- Nous soutenons au niveau politique les interventions correspondantes au Parlement ;
- Nous prenons position sur les adaptations de lois et d'ordonnances correspondantes dans l'intérêt de la communauté des Suisses·ses de l'étranger ;
- Nous entretenons des échanges avec les autorités compétentes et attirons leur attention sur les besoins des Suisses·ses de l'étranger ;
- Nous cherchons à échanger avec les banques afin de trouver avec elles des solutions possibles pour les Suisses·ses de l'étranger ;
- Nous informons les Suisses·ses de l'étranger sur les derniers développements dans ce domaine ;
- Nous répondons aux questions des Suisses·ses de l'étranger relatives à ce sujet.

Pour la plupart des Suisses·ses de l'étranger, il existe une solution raisonnable. Grâce à nos partenariats avec la BCGE et la ZKB, les Suisses·ses de l'étranger ont à leur disposition deux interlocuteurs solides et orientés vers des solutions.

Vous trouverez des informations plus détaillées sur le thème des banques dans les pages suivantes.



1. Situation de départ

Le secteur dit « bancaire » est soumis au droit privé et donc, en principe, à la libre économie de marché. Toutefois, ce secteur est fortement réglementé et soumis à de nombreuses directives internationales.

Depuis 2008, les Suisses-ses de l'étranger ont de plus en plus de difficultés à ouvrir des comptes en Suisse ou à entretenir des relations bancaires avec la Suisse, selon leur pays ou région de résidence. Les raisons de cette situation sont multiples :

- **Normes juridiques du pays de résidence limitant l'accès au marché pour les prestataires de services financiers étrangers**

Tout d'abord, les normes dépendent toujours du pays dans lequel on réside en tant que Suisse-sse de l'étranger. Chaque pays détermine lui-même la réglementation de l'accès au marché pour les prestataires de services financiers étrangers. L'accès des banques suisses peut donc être limité. Cela concerne en particulier la région de l'Amérique du Nord.

- **Sanctions internationales et embargos contre certains pays**

En outre, certains pays font l'objet de sanctions internationales et d'embargos décidés par l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ou par les principaux partenaires commerciaux de la Suisse. Ces mesures visent à faire respecter le droit international, notamment les droits de l'homme. Aucune relation bancaire n'est donc possible avec ces pays. Une [liste](#) de ces pays est publiée par le SECO.

- **Normes internationales (exigences de conformité)**

Il existe également des exigences de conformité. Par « conformité », nous entendons l'obligation pour la banque de respecter les lois en vigueur et de minimiser le risque de violation des prescriptions. Pour ce faire, certaines normes ont été développées au niveau international, qui trouvent également leur place dans le droit suisse.

- **Droit suisse de la surveillance**

Les banques ne reçoivent une autorisation de l'Autorité suisse de surveillance des marchés financiers (FINMA) que si elles respectent les exigences légales, c'est-à-dire que pour pouvoir exercer une activité bancaire, elles doivent remplir certaines conditions. Ces exigences envers les banques découlent des lois, ordonnances et circulaires en vigueur de la FINMA. Une fois l'autorisation accordée, la FINMA vérifie en permanence que les banques continuent de respecter les dispositions qui leur sont applicables.

Plus l'importance de la banque est grande, plus la surveillance est stricte. Ainsi, les banques d'importance systémique doivent satisfaire à des exigences particulières en matière de capital et de liquidités. En outre, il est essentiel de savoir s'il s'agit de banques actives au niveau international ou de banques axées sur le marché intérieur.

Des dispositions légales doivent en outre empêcher que les banques ne négocient des fonds d'origine criminelle ou que des fonds soient utilisés abusivement pour le



financement du terrorisme. Le risque pays est donc également pris en compte dans le contexte du blanchiment d'argent et de la corruption.

- **Considérations économiques**

Cette densité réglementaire élevée, c'est-à-dire le respect de toutes ces exigences, entraîne des coûts élevés lors de la mise en œuvre et ce sont donc en fin de compte des considérations d'économie d'entreprise qui jouent un rôle pour les banques. Celles-ci doivent se demander si les efforts qu'elles doivent fournir en raison de toutes ces exigences valent encore la peine par rapport aux recettes qu'elles réalisent.

Il s'avère donc difficile pour les Suisses·ses de l'étranger :

- d'obtenir des conditions bancaires raisonnables, c'est-à-dire qu'on leur demande des frais plus élevés et des dépôts minimums importants ;
- d'entretenir de bonnes relations bancaires, c'est-à-dire que le contact avec les banques n'est pas toujours facile ou qu'il peut être difficile d'effectuer des transactions.

2. Besoins des Suisses·ses de l'étranger

Même si l'on peut comprendre les raisons des banques qui rendent l'accès à leurs services plus difficile pour les Suisses·ses de l'étranger, il n'en reste pas moins que la communauté des Suisses·ses a un réel besoin de pouvoir utiliser les offres des banques suisses. Les Suisses·ses de l'étranger ont besoin de ces relations bancaires pour diverses raisons :

- pour le versement des rentes du deuxième pilier sur un compte en Suisse, comme le demandent certains établissements ;
- pour les paiements liés à une assurance maladie en Suisse, comme l'exigent certaines assurances maladie ;
- pour les hypothèques et les transactions liées à l'immobilier en Suisse (par ex. pour le loyer et les charges) ;
- pour pouvoir ouvrir un compte bancaire à l'étranger : dans certains pays, il est parfois nécessaire de justifier d'un revenu six mois après l'installation pour pouvoir ouvrir un compte dans le nouveau pays de résidence (par ex. Singapour) ;
- pour faire face à l'instabilité financière dans le pays de résidence et se prémunir ainsi contre les risques de dévaluation massive et de blocage des comptes ;
- pour payer des dépenses pendant un séjour dans le pays d'origine.

Les banques qui proposent actuellement des comptes aux Suisses·ses de l'étranger ne garantissent souvent pas les mêmes prestations aux personnes domiciliées à l'étranger que celles destinées aux Suisses·ses de l'intérieur. De plus, les frais parfois élevés ou les dépôts minimaux empêchent de nombreuses personnes d'accéder à de tels comptes. Les Suisses·ses de l'étranger qui vivent en Amérique du Nord ou dans un pays sous embargo rencontrent particulièrement des difficultés.

3. Objectifs et mesures prises par l'OSE

L'OSE s'engage donc pour que tous les Suisses·ses de l'étranger aient accès aux services bancaires suisses, à des tarifs raisonnables et sans dépôt minimum.



Pour atteindre cet objectif, l'OSE prend les mesures suivantes :

- nous soutenons au niveau politique les interventions suivantes au Parlement :
 - Motion [15.4029](#) : *Tous les Suisses doivent pouvoir disposer d'un compte dans une banque d'importance systémique ;*
 - Motion [17.3511](#) : *Les banques d'importance systémique doivent permettre à tous les Suisses de l'étranger de disposer d'un compte dans leur établissement ;*
 - Motion [17.3626](#) : *Postfinance aussi pour les Suisses de l'étranger ;*
 - Motion [18.3007](#) : *Les banques d'importance systémique doivent mettre à disposition des Suisses de l'étranger des informations spécifiques à leurs besoins ;*
- nous menons des discussions régulières avec l'Union des Banques Cantonales Suisses et toutes les Banques Cantonales ;
- nous recherchons le dialogue avec les banques d'importance systémique ;
- nous prenons contact avec des banques privées suisses ;
- nous menons des enquêtes auprès des banques suisses afin d'obtenir plus de transparence dans le domaine des conditions bancaires, c'est-à-dire en ce qui concerne les frais et les dépôts minimaux.

Le défi réside dans la situation de départ, qui varie selon le pays, et la situation personnelle des Suisses·ses de l'étranger. Il est donc indispensable de s'entretenir personnellement avec les établissements bancaires. Mais pour la plupart des Suisses de l'étranger, il existe aujourd'hui des solutions.

Fin 2017, l'OSE a conclu un partenariat avec la Banque Cantonale de Genève (BCGE). En 2022, l'OSE a conclu un autre partenariat avec la Banque cantonale de Zurich (ZKB), qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Ces deux banques partenaires offrent des conditions bancaires intéressantes aux Suisses·ses de l'étranger, sous réserve des dispositions réglementaires suisses et étrangères en vigueur.

4. Développements actuels

4.1. Webinaire sur la problématique bancaire

En décembre 2023, l'OSE a organisé, en collaboration avec le DFAE et Soliswiss, un [webinaire sur la problématique des banques](#). Le thème était les difficultés auxquelles les Suisses·ses de l'étranger peuvent être confronté·e·s dans certaines circonstances. Nos banques partenaires BCGE et ZKB étaient également présentes.

4.2. Enquête sur les prestataires de services financiers suisses

En juin 2022, l'OSE a lancé une enquête auprès des prestataires de services financiers suisses. L'évaluation a eu lieu à partir de septembre 2022. L'objectif de cette enquête était de connaître les conditions offertes aux Suisses·ses de l'étranger par les différents prestataires de services financiers et d'obtenir plus de transparence pour les Suisses·ses de



l'étranger dans le domaine des conditions bancaires, c'est-à-dire en ce qui concerne les frais et les dépôts minimaux.

5. Engagement et succès de l'OSE jusqu'à présent

Date	Mesure
Mars 2023	Dans son manifeste électoral 2023 , l'OSE demande aux acteurs-rices et aux partis politiques suisses de faire des progrès dans le domaine de la cyberadministration, notamment pour faciliter l'accès aux services des banques suisses depuis l'étranger.
Juin/juillet 2022	Lancement d'une enquête auprès des prestataires de services financiers suisses
Mai 2022	Dans une lettre adressée à la banque Raiffeisen, l'OSE demande une prise de position sur la pratique de la suppression des relations d'affaires avec les Suisses-ses de l'étranger.
Novembre 2021	Discussion du Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) sur la problématique bancaire avec Swiss-Banking, BCGE, Yapeal et La Poste Suisse SA
Automne/hiver 2019/2020	Rencontre de l'OSE avec différentes banques cantonales et avec la Banque Valiant
Octobre 2019	Rencontre avec la conseillère fédérale Mme Simonetta Sommaruga pour discuter de la situation de PostFinance.
Août 2019	Lettre à toutes les Banques Cantonales et à la Banque Valiant concernant une collaboration partenariale
Été 2019	Analyse des conditions des banques en ligne, information orale à ce sujet lors de la réunion d'été 2019 du CSE
Juin 2019	Lettre à la conseillère fédérale Mme Simonetta Sommaruga
Mars 2019	Décision du CSE, exigence d'un accès non discriminatoire aux prestations de PostFinance.
Décembre 2017	L'OSE et la BCGE conviennent d'un partenariat. La BCGE s'engage à offrir et à maintenir des relations bancaires avec les Suisses-ses de l'étranger à des conditions similaires à celles des personnes résidant en Suisse, sous réserve des dispositions réglementaires suisses et étrangères en vigueur.
Novembre 2017 à février 2018	Tables rondes avec les banques d'importance systémique. Ces banques publient désormais des informations sur le site web de l'OSE.

6. Interventions parlementaires des dernières années concernant la problématique bancaire

Date	Intervention parlementaire	Résultat
25.09.2019	Interruption des paiements de Postfinance vers Cuba ; 19.4181	05.12.2019 : fait
	Interpellation de Filippo Lombardi	



13.02.2018	Les banques d'importance systémique doivent mettre à disposition des Suisses de l'étranger des informations spécifiques à leurs besoins ; 18.3007 Motion de la Commission de politique extérieure du Conseil national	05.06.2018 : refusé
03.07.2017	Postfinance aussi pour les Suisses de l'étranger 17.3626 Motion de la Commission de politique extérieure du Conseil national	13.06.2018 : refusé
15.06.2017	Les banques d'importance systémique doivent permettre à tous les Suisses de l'étranger de disposer d'un compte dans leur établissement ; 17.3511 Motion de Filippo Lombardi	28.02.2018 : refusé
12.06.2017	Postfinance. Pourquoi le Conseil fédéral n'entend-il pas aider les Suisses de l'étranger ? 17.5289 Question de Laurent Wehrli	12.06.2017 : terminé
30.11.2016	Postfinance. Les Suisses de l'étranger sont-ils des citoyens de seconde classe? 16.5519 Question de Peter Keller	05.12.2016 : fait
25.09.2015	Tous les Suisses doivent pouvoir disposer d'un compte dans une banque d'importance systémique ; 15.4029 Motion de Roland Büchel	04.05.2017 : refusé

Contact

Organisation des Suisses de l'étranger
Alpenstrasse 26
3006 Berne
Suisse
Tél. +41 (0)31 356 61 00
direction@swisscommunity.org
www.swisscommunity.org

Clause de non-responsabilité : l'Organisation des Suisses de l'étranger décline toute responsabilité quant au contenu de cette fiche d'information.

